Ville de Larmor-Plage
Station classée de tourisme

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

RC

Définition : Composante technique, ci-après CT.

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES ET ASTREINTES TECHNIQUES

Acheteur	Commune de Larmor-Plage
Objet	Maintenance des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de traitement d'air, avec astreintes générales en électricité et en plomberie
Référence	2026-010
Structure	CT1 • CT2 • CT3 - offre globale obligatoire
Maximum contractuel global	200 000 € HT sur la durée totale maximale de 48 mois
Date limite de remise des offres	11 décembre 2026 à 12 h 00

1. Acheteur

Commune de Larmor-Plage — 4 rue des Quatre-Frères-Le-Roy-Quéret — 56260 Larmor-Plage.

2. Objet et structure de la consultation

Maintenance des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de traitement d'air, avec astreintes générales en électricité et en plomberie.

Structure contractuelle — Marché unique non alloti, accord-cadre mono-attributaire, offre globale obligatoire et indivisible, acte d'engagement unique, classement unique et maximum contractuel global.

Code	Composante technique
CT1	Chauffage, eau chaude sanitaire et traitement d'air.
CT2	Astreinte générale et interventions en électricité.
CT3	Astreinte générale et interventions en plomberie.

Toute proposition doit couvrir intégralement Composante technique n° 1 (CT1), Composante technique n° 2 (CT2) et Composante technique n° 3 (CT3). Une proposition partielle sera irrégulière, sous réserve des possibilités de régularisation prévues par le code de la commande publique.

3. Procédure et forme

- Procédure adaptée ouverte.
- Accord-cadre mono-attributaire exécuté par des prestations forfaitaires et par des bons de commande.
- Sans montant minimum.
- Maximum contractuel global : 200 000 € HT sur la durée totale maximale de 48 mois.
- Variantes non autorisées. Aucune prestation supplémentaire éventuelle.

4. Durée

Durée initiale de 12 mois à compter de la notification. Reconduction tacite possible trois fois pour 12 mois. Durée totale maximale : 48 mois. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

5. Calendrier prévisionnel

Étape	Date
Publication	19 novembre 2026
Date limite des questions	4 décembre 2026
Remise des offres	11 décembre 2026 à 12 h 00
Négociation éventuelle	15 décembre 2026
Notification prévisionnelle	18 décembre 2026

6. Visite

La visite est facultative mais fortement recommandée et possible sur rendez-vous avec le référent communal Monsieur Mickael Blaisonneau au 07.63.76.51.43 ou par courriel : mblaisonneau@larmor-plage.com.

Une attestation est remise à l'issue de la visite.

7. Contenu du dossier

- Le présent règlement de la consultation ;
- L'acte d'engagement unique ;
- Le cahier des clauses administratives particulières ;
- Le cahier des clauses techniques particulières ;
- L'inventaire 2026 ;
- Le BPU-DQE global comprenant Composante technique n° 1 (CT1), Composante technique n° 2 (CT2) et Composante technique n° 3 (CT3) ;
- Le cadre de mémoire technique global ;
- L'attestation de visite facultative ;
- La note de sécurisation du marché unique.

8. Candidature

Le candidat peut se présenter seul, en groupement ou s'appuyer sur des sous-traitants. Il doit justifier qu'il dispose, pour toute la durée d'exécution, des capacités nécessaires aux trois composantes. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres pour ses obligations contractuelles.

- DC1, DC2, DUME ou documents équivalents ;
- déclaration sur l'honneur relative aux interdictions de soumissionner ;
- chiffres d'affaires des trois derniers exercices disponibles ;
- effectifs et encadrement des trois dernières années ;
- références récentes comparables ;
- assurance des risques professionnels ;
- moyens matériels et qualifications, notamment habilitations électriques et compétences plomberie/CVC.

9. Offre à remettre

- Acte d'engagement unique complété ;
- BPU-DQE global, avec les feuilles Composante technique n° 1 (CT1), Composante technique n° 2 (CT2) et Composante technique n° 3 (CT3) complétées sans modification de structure ;
- cadre de mémoire technique global complété ;
- déclaration des sous-traitants connus et répartition des prestations ;
- relevé d'identité bancaire ;
- attestation de visite, si elle a été réalisée.

10. Délai de validité et négociation

Les offres sont valables quatre mois à compter de la date limite de remise. L'acheteur peut négocier par courriel uniquement avec les candidats ayant présenté les meilleures propositions ou attribuer le marché sur les offres initiales. La négociation ne peut modifier la structure du marché ni permettre une proposition partielle.

11. Critères de jugement

Critère	Éléments appréciés	Points
Valeur technique	Organisation générale, interlocuteur unique, continuité et outil de suivi.	15
Valeur technique	Méthode, moyens et programme CT1.	15
Valeur technique	Organisation, habilitations et moyens CT2.	10
Valeur technique	Organisation, qualifications et moyens CT3.	10
Valeur technique	Délais, gestion des urgences, traçabilité et rapports.	5
Valeur technique	Maîtrise énergétique et environnementale.	5
Prix	Total HT du DQE global : CT1 + CT2 + CT3.	40

La note de prix est calculée selon la formule : note = 40 × (prix de l'offre recevable la moins élevée / prix de l'offre examinée). Les résultats sont arrondis au centième.

12. Remise électronique

Les plis sont déposés sur le profil acheteur Mégalis Bretagne avant la date et l'heure limites sur :

https:// marches.megalis.bzh

La copie de sauvegarde est admise dans les conditions fixées par la réglementation et précisées sur le profil acheteur.

13. Questions et modifications

Les questions sont déposées sur le profil acheteur au plus tard le 4 décembre 2026. Une réponse commune est adressée à tous les candidats identifiés. L'acheteur peut apporter des modifications de détail au plus tard six jours avant la date limite de remise des offres.

14. Renseignements et recours

Renseignements Administratifs : Madame Kristelle JAFFRE , responsable service comptabilité 02 97 84 26 31

Renseignements techniques : Monsieur Mickaël BLAISONNEAU, responsable technique 07 63 76 51 43

Instance de recours : Tribunal Administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, 35044 Rennes Cedex.